AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1624
FR0011950682-FS0781

8 juillet 2016

Déclarations de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SERGE FERRARI GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 juillet 2016, la société par actions simplifiée CM-CIC Investissement SCR[1] (28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 juillet 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société SERGE FERRARI GROUP et détenir 590 116 actions SERGE FERRARI GROUP représentant 1 180 232 droits de vote, soit 4,80% du capital et 5,75% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

[1] Contrôlée par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 12 299 259 actions représentant 20 538 403 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.